



Lieu pour récupérer mon enfant

Par Pomal

Bonjour,

Je voudrais de l'aide.

J'ai la garde le week-end de mon enfant.

Et au lieu de le récupérer devant le domicile, je lui donne rendez-vous à un autre lieu qui est à 300m du domicile.

Je le fais pour plusieurs raisons :

- Mon ex conjoint a installé une caméra à l'intérieur du domicile qui fait que dès que mon enfant ouvre la porte me filme sans mon consentement
- il a mit à dos au moins un voisin contre moi et du coup je ne me sens pas en sécurité
- c'est mieux pour une organisation car il y a une montée pour aller à son domicile et actuellement mon état est difficile
- mon enfant est un ado, il se déplace pour aller en cours donc est ce grave qu'il me rejoigne à un autre lieu qui n'est pas loin?

C'est vrai que la décision du juge demande à ce que je vienne au domicile mais avec tous les arguments cités, y a t'il un moyen pour que je ne passe pas pour une hors la loi ou y a t'il une démarche à faire ?

Je vous remercie

Par Isadore

Bonjour,

Si votre enfant est adolescent vous n'avez pas besoin d'aller le chercher à la porte vous pouvez vous entendre avec lui pour qu'il vous rejoigne quelque part avec son sac.

C'est vrai que la décision du juge demande à ce que je vienne au domicile

Il a explicitement écrit cela, ou il est simplement prévu que vous ayez la charge de venir chercher l'enfant (sous-entendu, c'est à vous d'organiser les trajets) ?

Par Pomal

Merci de votre réponse.

Il est écrit "à charge pour la mère d'aller chercher et de reconduire les enfants au domicile de l'autre parent ".

Donc je suis hors la loi, car mon ex conjoint veut que ça soit au domicile. Comment refuser à cause de cette caméra ? Et le fait qu'il met mes ex voisins contre moi ?

Je pensais continuer faire ce que je fais avec mon enfant à un point de rdv pas loin. Et si il veut saisir le juge, je m'expliquerai.

Ou faut-il aller à la police faire savoir qu'on me filme sans mon accord ? Ou main courante ?

Par yapasdequoi

Bonjour,

Si la caméra est à l'intérieur du domicile, vous n'avez aucun recours. Ni plainte ni main courante ne serviront à rien.

Vous pouvez faire modifier les dispositions du jugement en saisissant le JAF.

Par Isadore

Donc je suis hors la loi

Vous n'êtes pas "hors la loi" mais un parent est libre de ne pas laisser son enfant quitter seul le domicile familial. S'il veut vous embêter il peut donc demander que vous veniez chercher l'enfant chez lui.

Vous n'êtes pas obligée de rentrer dans la zone filmée par la caméra. Sonnez et mettez-vous en retrait de la porte afin de ne pas être filmée.

Et le fait qu'il met mes ex voisins contre moi ?

Avez-vous reçu des menaces ? Parce que bon, si vos anciens voisins vous font juste la trogne, c'est désagréable mais pas dangereux.

Par kang74

Bonjour

Dans le contexte, vous saisissez le JAF pour demander à ce que vos DVHs commencent à la sortie d'école .

Comme celà, pas de conflit, pas de caméras .

C'est aisément acceptable et compréhensible , il suffit de prouver qu'il y a une relation conflictuelle .

Votre ex a le droit d'installer une caméra chez elle, ou vous apparaissez de facto, en venant chercher l'enfant .

Je ne vois pas trop en quoi cela vous nuit en fait ...

Par de là,vous chipotez tous les deux .

Par Pomal

Merci de vos réponses